

Décision n°20231020 portant création d'une commission d'enquête administrative au Crous de Bourgogne Franche-Comté

Publié le 6 novembre 2023, Mis à jour le 6 novembre 2023

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des oeuvres universitaires ;

Vu le décret n° 2018-117 du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand à la présidence de l'établissement du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 2021 ;

Vu le décret n° 2021-137 du 14 juin 2021 portant renouvellement de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

Considérant les faits portés à la connaissance de la présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ;

DÉCIDE,

Article 1

Une enquête administrative est diligentée au sein du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bourgogne Franche Comté, au restaurant universitaire Duvillard, les 16 et 17 novembre 2023 à Belfort.

Article 2

La commission d'enquête est composée de :

- Monsieur Gilles Mazon, Directeur des ressources humaines au Crous de Lyon ;
- Madame Marie-Pierre Wuhrlin, Inspectrice académique, Inspectrice pédagogique régionale, Etablissements et Vie Scolaire, Co-doyenne du collège des IA-IPR au Rectorat de Besançon ;
- Monsieur Claude Wild, Directeur de la restauration au Crous de Mulhouse.

Article 3

Monsieur Gilles Mazon est chargé de piloter cette commission et à l'issue de l'enquête, de transmettre un rapport conclusif des travaux à la présidente du Crous.

Fait à Vanves,

Le 20 octobre 2023

La Présidente du CNOUS

Dominique MARCHAND



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Décision n°20231020 portant création d'une commission d'enquête administrative au Crous de
Bourgogne Franche-Comté**

Publié le 6 novembre 2023, Mis à jour le 6 novembre 2023